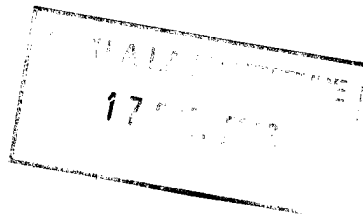


Service instructeur
Action Internationale
et Transfrontalière

N° 12^e/2106

Service consulté
Direction des Finances



Soutien de deux manifestations au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières

Résumé : Il est proposé au Conseil Général de participer à l'organisation de deux manifestations transfrontalières dans les domaines de l'environnement et de l'architecture à hauteur de 3 000 € et 2 000 € respectivement.

Le Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières, mis en place en 1994, permet le cofinancement de projets transfrontaliers. Dans le cadre de cette enveloppe dotée de 20 000 € pour 2006, un soutien financier à deux initiatives transfrontalières, examinées par la 12^{ème} Commission le 25 septembre dernier, vous est proposé.

1. Forum naturaliste transfrontalier "NATURE 2006"

La Communauté de Communes Porte de France - Rhin Sud a organisé le 4^{ème} forum naturaliste transfrontalier "NATURE" les 23 et 24 septembre 2006 à Chalampé.

L'objectif de cette manifestation a été la promotion de la connaissance et de la protection de l'environnement. Cette année, le thème intitulé "les forêts rhénanes", a été abordé à travers des animations bilingues et des expositions présentées par environ 50 associations et artistes français, allemands et suisses.

Cette manifestation a été l'occasion pour les publics des trois pays de se rencontrer, d'échanger et de découvrir les associations qui s'engagent pour la nature. Les Universités Populaires du Rhin et Regio VHS, l'association NatuRhena, la Commune de Chalampé et la Ville de Neuenburg am Rhein sont partenaires de ce forum transfrontalier.

Budget prévisionnel :	Dépenses		Recettes
Communication	6 625,70 €	Communauté de Communes	7 089,50 €
Frais généraux	3 250,00 €	Ville de Neuenburg am Rhein	1 000,00 €
Frais de réception	1 260,00 €	Location stands aux exposants	500,00 €
Animations	<u>2 203,80 €</u>	Département du Haut-Rhin	<u>4 750,00 €</u>
	13 339,50 €		13 339,50 €

Le Département du Haut-Rhin a été sollicité pour participer financièrement à cette opération à hauteur de 4 750 € sur un budget global de 13 339 €. **La 12^{ème} Commission a émis un avis favorable pour une aide à hauteur de 3 000 €.**

2. Les Journées de l'Architecture 2006

« Les Journées de l'Architecture » se tiendront du 6 au 25 octobre 2006 en Alsace et dans le Bade-Wurtemberg. Pour la première fois depuis leur création en 2000, ces journées seront entièrement transfrontalières. Le thème de cette manifestation sera « Mieux vivre ». Il sera abordé à travers des conférences, des visites guidées, des lectures, des expositions et des représentations théâtrales et cinématographiques.

Les objectifs de cette manifestation seront les suivants :

- Favoriser une synergie professionnelle franco-allemande en matière d'architecture,
- Promouvoir les échanges franco-allemands en matière d'architecture,
- Sensibiliser le public franco-allemand aux questions architecturales,
- Faire connaître les réalisations architecturales sur toute la zone transfrontalière rhénane.

Les journées se composent de 44 évènements dans le Bas-Rhin, 35 dans le Bade-Wurtemberg et 15 dans le Haut-Rhin.

<u>Budget prévisionnel :</u>	Dépenses		Recettes
Achats (spectacles...)	18 030 €	Sponsors :	32 042 €
Autres frais (administration, traduction, communication, transports...)	140 512 €	Ressources propres :	1 000 €
		Subventions :	120 000 €
		dont 7 500 € du CG 68	
	<u>158 542 €</u>		<u>156 042 €</u>

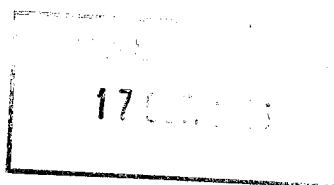
L'association sollicite du Département du Haut-Rhin une subvention de 7 500 €.

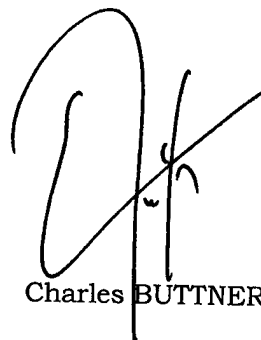
La 12^e Commission propose un soutien de 2 000 € pour cette manifestation.

Je vous invite à :

- Vous prononcer sur l'engagement financier du Département à hauteur de :
 - 3 000 € en faveur de la Communauté de Communes Porte de France – Rhin Sud pour l'organisation du forum naturaliste transfrontalier "NATURE 2006" les 23 et 24 septembre 2006.
 - 2 000 € pour l'association "Les Journées de l'Architecture" pour l'organisation des Journées de l'architecture 2006 du 6 au 25 octobre 2006.
- M'autoriser à verser ces sommes aux organisateurs sur présentation d'un bilan de la manifestation et d'une demande de versement. L'incidence financière pour le montant de 3 000 € est prévue au chapitre 65, nature 6562, enveloppe 88418 et pour la subvention de 2 000 € au chapitre 65, nature 6574, enveloppe 66287 du budget de l'exercice 2006

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.




Charles BUTTNER